

Service des Emplois et des Enseignants des Ecoles – S3E  
Bureau de Gestion Collective

Niort, le 18 décembre 2025

Affaire suivie par

Aurélie Dunot  
Téléphone  
05 17 84 02 30  
Mél.  
grhcollective1D-79@ac-poitiers.fr

Le directeur des services départementaux de  
l'Education nationale des Deux-Sèvres

à

Adresse postale  
DSSEN 79  
61 avenue de Limoges  
CS 98861  
79026 NIORT

Mesdames et Messieurs les enseignants  
S/C de Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
de l'Education nationale

**Objet :** Préparation du CAPPEI – Appel à candidatures pour une formation en 2026-2027.

**Références :** Circulaire du 12 février 2021 (BOEN n°10 du 11 mars 2021)  
Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée.

Un appel à candidature à suivre la formation professionnelle spécialisée à partir de la rentrée 2026 à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie, est ouvert.

### I – Formation préparant au CAPPEI

Cette formation s'adresse aux enseignants qui souhaitent acquérir les compétences d'un enseignant spécialisé :

- Exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive
- Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire
- Exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses.

Cette formation, organisée sur le site de l'INSPE de Niort, comporte :

- Un parcours de formation modulaire en alternance de 300 heures organisé sur une année scolaire conduisant aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)
- Des modules de formation d'initiative nationale d'une durée totale de 100 heures.

Le parcours de formation s'articulera autour :

- d'un tronc commun non fractionnable, composé de 6 modules obligatoires (144 heures)
- de deux modules d'approfondissement (104 heures)
- d'un module de professionnalisation dans l'emploi (52 heures)

Après la certification, l'enseignant spécialisé pourra formuler une demande de départ en formation de 2 modules de formation d'initiative nationale ("droit à tirage" ouvert dans les 5 années suivant l'obtention de la certification). Le parcours est déterminé en fonction de l'emploi visé.

**Modules de Tronc Commun :**

- Enjeux éthiques et sociétaux
- Cadre législatif et réglementaire
- Connaissance des partenaires
- Relations avec les familles
- Besoins éducatifs particuliers et réponses pédagogiques
- Personne-ressource

Deux modules d'approfondissement en lien avec le parcours parmi ceux cités ci-dessous :

- Troubles de la fonction auditive 1 et 2
- Troubles des fonctions visuelles
- Troubles psychiques, troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA), troubles des fonctions cognitives, troubles du spectre autistique 1 et 2
- Grande difficulté scolaire 1, grande difficulté scolaire 2, troubles psychiques, TSLA, troubles des fonctions cognitives
- Grande difficulté scolaire 1, grande difficulté scolaire 2, difficulté de compréhension des attentes de l'école, troubles psychiques, TSLA, troubles des fonctions cognitives

Un module de professionnalisation à choisir parmi les quatre ci-dessous :

- Coordonner une ULIS
- Enseigner en UE (IME / ITEP / hôpital)
- Travailler en Rased – aide à dominante pédagogique
- Travailler en Rased - aide à dominante relationnelle
- Enseigner en SEGPA ou EREA, enseigner en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé (CEF).

## II – Modalités de candidature au CAPPEI

Peuvent postuler les enseignants appartenant aux corps des instituteurs ou des professeurs des écoles. Les enseignants PLC et PLP doivent se référer à la note de service publiée sur le site du Rectorat.

Les candidats retenus s'engagent à suivre l'ensemble de la formation et à se présenter à l'examen.

Les enseignants en formation seront affectés à titre provisoire dès la rentrée prochaine sur un poste correspondant à la spécialisation choisie : **ils doivent donc impérativement participer au mouvement départemental 2026.**

Une réunion d'information se déroulera le **mercredi 21 janvier 2026 à 16h à la DSDEN (Niort).**

Suite à cette réunion d'information, les candidats feront parvenir le formulaire joint, accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation, **à leur IEN de circonscription pour avis avec copie à [ien.niort-ash-ia79@ac-poitiers.fr](mailto:ien.niort-ash-ia79@ac-poitiers.fr) pour le :**

**Lundi 23 février 2026** (délai de rigueur)

L'avis émis par l'IEN de circonscription et l'IEN-ASH, portera sur les points suivants :

- motivations du candidat ;
- aptitude à s'insérer dans une équipe de travail ;
- expérience du candidat
- pertinence du projet de formation au regard des engagements du candidat dans les questions relatives à la prise en charge des élèves à besoins particuliers

Les IEN feront parvenir le dossier ainsi complété, au secrétariat de l'IEN-ASH ([ien.niort-ash-ia79@ac-poitiers.fr](mailto:ien.niort-ash-ia79@ac-poitiers.fr)) pour le **mercredi 4 mars 2026.**

Les candidats seront reçus le **mercredi 11 mars 2026 à la DSDEN (Niort)** entre 13h30 et 17h30 par une commission qui sera composée d'un IEN, d'un(e) CPC EI ou d'un(e) enseignant(e) spécialisé(e) en lien avec le parcours de formation envisagé.

S'appuyant sur la maîtrise des gestes professionnels d'enseignant, les échanges viseront à s'assurer de la motivation des candidats au travers du questionnement de leur projet de spécialisation professionnelle et porteront sur la motivation du candidat, son parcours, son implication, son degré d'information sur les modules envisagés.

Les échanges dureront 20 minutes.

Une convocation sera envoyée à chaque candidat pour lui préciser son horaire de passage.

Les candidatures seront classées par ordre de priorité.

La décision de l'IA-DASEN leur sera transmise ultérieurement.

**La Directrice des services Départementaux  
de l'Education nationale des Deux-Sèvres**

  
**Véronique GUGGIARI**